

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

PISCINE HORS TERRE, SEMI-CREUSÉE OU CREUSÉE

USAGE RÉSIDENTIEL



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot
514 453-4128
gestion@ndip.org

PARTIE 1 : TYPE DE PISCINE

Hors terre

Semi-creusée

Creusée

PARTIE 2 : SITE DES TRAVAUX

Numéro civique

Rue

Numéro cadastral (lot)

Coût des travaux

Date prévue du début des travaux

Date prévue de fin des travaux

 \$ - - - -

AAAA

MM

JJ

AAAA

MM

JJ

PARTIE 3 : IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Propriétaire

Mandataire (procuration requise)

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (1)

Téléphone (2)

Courriel

PARTIE 4 : EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone (1)

Téléphone (2)

Courriel

PARTIE 5 : DÉTAILS SUR LA PISCINE

Dimensions :

Longueur :

Largeur :

Diamètre :

Hauteur de la paroi :

Distances entre la piscine et :

Bâtiment principal :

Ligne arrière :

Lignes latérales :

Distances entre la piscine et :

Bâtiment ou construction accessoire :

Remise :

Gloriette :

Galerie :

Garage isolé :

Autre :

PARTIE 6 : DÉTAILS SUR LES ACCESSOIRES

Distances entre le filtre et :

Ligne arrière :

Ligne latérale :

Enceinte de sécurité :

Distances entre la thermopompe et :

Aucune thermopompe

Ligne arrière :

Ligne latérale :

Enceinte de sécurité :

Emplacement des accessoires:

Thermopompe

Filtre

Sous le pont-soleil/galerie :

Dans la remise :

À l'intérieur de l'enceinte de sécurité :

Ailleurs sur le terrain :

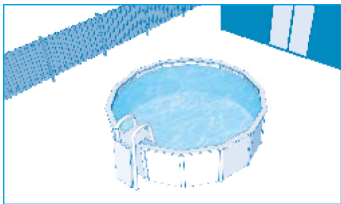
PARTIE 7: ENCEINTE DE SÉCURITÉ - RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- *Être d'une hauteur d'au moins 1,2 m;
- *Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre;
- *Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade (les clôtures à mailles de chaîne sans lattes sont interdites);
- *Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.
- *Une échelle doit être munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant;
- *Un dénivelé positif ainsi que toute construction surélevée par rapport au sol doit se situer à une distance minimale de 1 mètre de l'enceinte ou de la paroi d'une piscine hors terre;
- *Cette enceinte doit être installée de manière à isoler l'espace utilisé pour la piscine du reste de la cour;
- *Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte;
- *Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

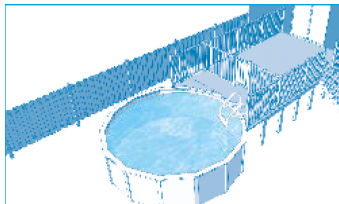
Signature du requérant

PARTIE 7.1 : TYPES D'ENCEINTES DE SÉCURITÉ

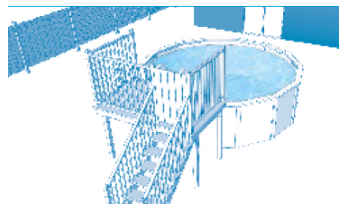
SÉLECTIONNEZ UN CHOIX



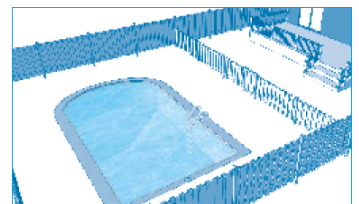
- Piscine hors terre avec échelle de sécurité munie d'une portière qui se referme et se verrouille automatiquement.



- Piscine hors terre avec galerie munie d'une enceinte de sécurité.



- Piscine hors terre avec pont-soleil muni d'une enceinte de sécurité.



- Piscine creusée ou semi-creusée entourée d'une enceinte de sécurité, séparant la piscine du reste de la cour.

PARTIE 7.2 : DÉTAILS SUR L'ENCEINTE DE SÉCURITÉ

En quoi est-elle construite? :

Distance entre l'enceinte de sécurité et la piscine :



Cochez si des arbres doivent être abattus pour votre projet



PARTIE 8 : DOCUMENTS À FOURNIR ET NOTES GÉNÉRALES

*Photocopie du certificat de localisation ou plan du vendeur sur lequel est tracé l'implantation de la piscine, l'enceinte de sécurité, ses accessoires, le pont-soleil ou le "deck".

Dans le cas d'une piscine creusée implantée à moins de 2,30 mètres sur 2 côtés et plus d'une ligne de terrain ou d'un bâtiment permanent, un plan d'implantation effectué par un arpenteur-géomètre est obligatoire.
Pour les bâtiments à structure jumelée ou contiguë, cette distance est de 1,80 mètre.

Dans tous les cas, les photographies de documents sont refusées.

Les demandes de certificat d'autorisation et permis sont traitées seulement lorsque tous les documents sont déposés et dûment remplis.

LE SIGNATAIRE DÉCLARE QUE LES RENSEIGNEMENTS, CI-DESSUS, SONT EXACTS ET QUE, SI LE PERMIS DEMANDÉ EST ACCORDÉ, IL DEVRA SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DES LOIS ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR POUVANT S'Y RAPPORTER.

IL EST INTERDIT DE COMMENCER DES TRAVAUX AVANT L'ÉMISSION DU PERMIS OU CERTIFICAT.

Signature du requérant

Date

 - -

AAAA

MM

JJ